

Affaire Rovillard : Philippe Fontaine demande la démission du Bureau de l'AWIPH

Est-il concevable d'avoir confié l'enquête interne sur les dysfonctionnements de l'AWIPH à ceux qui, hier, devaient en contrôler... la gestion financière? Ce sont, en effet, les représentants du Gouvernement wallon qui ont été chargés d'analyser des documents comptables qu'ils approuvaient encore il y a quelques mois ! Quel crédit faut-il donc accorder à leurs conclusions: *«Les procédures comptables et budgétaires pour ce qui concerne les pièces examinées ont été respectées »?*

Pour faire bonne mesure, ces personnes qui sont aujourd'hui amenées à contrôler leurs actes d'hier, sont bien contraintes de reconnaître *« le caractère particulièrement élevé des avances généralement consenties pour les frais de missions à l'étranger de M. Rovillard»* ainsi que *« sa capacité à concilier ces déplacements avec l'exercice normal de son mandat ».*

Philippe Fontaine s'étonne qu'il faille attendre l'incarcération de M. Rovillard et des perquisitions à l'AWIPH pour que ces mêmes représentants du Gouvernement s'inquiètent de l'opportunité des nombreux voyages en question. *« Pourquoi ne se sont-ils pas émus plus tôt de l'impact de l'absence de M. Rovillard, en voyage durant la moitié de l'année, et de « sa capacité à concilier ces déplacements avec l'exercice normal de son mandat » »,* interroge le député MR..

En outre, ne doit-on pas s'interroger sur le mutisme des 7 membres du Bureau de l'AWIPH (le président, les deux vice-présidents et quatre membres du Comité de Gestion désignés par le Gouvernement), dont la mission était de surveiller la gestion journalière ? Dans ce contexte, Philippe Fontaine **exige la démission du Bureau et des représentants du Gouvernement wallon près de l'AWIPH.**

Autre constat stupéfiant dans cette affaire: les revirements de la Ministre Vienne à propos de la suspension salariale de M. Rovillard.

Interrogée le 9 novembre dernier par Philippe Fontaine, la Ministre admettait avoir suspendu M. Rovillard pour 6 mois **AVEC** maintien de salaire. Aussitôt, le MR dénonçait cette situation malsaine.

Le lendemain, la Ministre Vienne s'insurgeait et affirmait à plusieurs médias que le Gouvernement wallon avait bien décidé d'accompagner la suspension de M. Rovillard d'une retenue de traitement. *« Il ne bénéficie plus de son salaire »,* précisait même Mme Vienne.

Ce lundi, nouveau revirement : en Commission de l'Action sociale, la Ministre était à nouveau interrogée sur le sujet et devait bien avouer que Monsieur Rovillard percevait toujours 80 % de son salaire.

Lors de cette mémorable Commission, la Ministre Vienne a encore fait part de son souhait de... patienter avant de se constituer, éventuellement, partie civile. Pourtant, ce moyen ne permettrait-il d'accéder au dossier judiciaire, de mesurer l'étendue des dysfonctionnements de l'AWIPH et, ainsi, de rencontrer les vœux de... Madame Vienne, désireuse de « lumière ».

Mais jusqu'où ?

PHILIPPE FONTAINE (0475/44 23 86)